

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 décembre 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse

M. Gilles Richard, conseiller

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Julie Paiement, conseillère

Mme Audrey Robitaille, conseillère

Absences motivées :

Mme Christiane Cyr, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Une citoyenne assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance ordinaire
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 000-04** Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 **Conseil et personnel municipaux**

- 110-01** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
- 110-02** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019
- 110-03** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019
- 110-04** AVIS DE DÉPÔT – Intérêts pécuniaires
- 110-05** Calendrier des séances régulières 2020
- 110-06** Dépôt du registre

130 **Gestion financière et administrative**

- 130-01** Adoption des comptes payés de novembre 2019
- 130-02** Adoption des comptes dus de novembre 2019
- 130-03** Adoption des salaires de novembre 2019
- 130-04** Demande des Ours Blancs
- 130-05** Budget 2019 OMH
- 130-06** Dépenses incompressibles 2020
- 130-07** Demande de Carrefour Jeunesse Emploi
- 130-08** Modification à la résolution E-241019-261
- 130-09** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

- 300-01** Chemin de Ste-Famille
- 300-02** Appui à Kazabazua

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01** Démarche MADA-MRC
500-02 Autorisation J. Paiement – Demande de subvention

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Avis de motion

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

O-021219-272 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Une question est posée.

O-021219-273 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-274 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-275 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-276 **AVIS DE DÉPÔT – Intérêts pécuniaires**

Conformément à l'article 358 de la LER, je confirme que tous les élus ont déposé leur formulaire de "Déclaration des intérêts pécuniaires", lors de la séance du 4 novembre 2019.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

O-021219-278 **Calendrier des séances ordinaires 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le calendrier déposé soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2020.

QU'un avis public du présent calendrier soit publié conformément à la loi, en plus de la page WEB de la municipalité.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

JANVIER	LUNDI	14 JANVIER 2019	19H
FÉVRIER	LUNDI	4 FÉVRIER 2019	19H
MARS	LUNDI	4 MARS 2019	19H
AVRIL	LUNDI	1 ^{er} AVRIL 2019	19H
MAI	LUNDI	6 MAI 2019	19H
JUIN	LUNDI	3 JUIN 2019	19H
JUILLET	LUNDI	8 JUILLET 2019	19H
AOÛT	LUNDI	5 AOÛT 2019	19H
SEPTEMBRE	LUNDI	9 SEPTEMBRE 2019	19H
OCTOBRE	LUNDI	7 OCTOBRE 2019	19H
NOVEMBRE	LUNDI	4 NOVEMBRE 2019	19H
DÉCEMBRE	LUNDI	2 DÉCEMBRE 2019	19H

*** * * Pour les mois juillet et de septembre, lesdites séances sont reportées au deuxième lundi en raison de jours fériés.**

O-021219-279

Dépôt du registre public des élus

Registre public des déclarations des élus

Le directeur général affirme qu'il n'y a eu aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et Déontologie des élus municipaux, à l'article 6.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 de 1^{er} alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Éthique, lequel ne peut être supérieur à 200\$.

O-021219-280

Présentation et adoption des comptes payés de novembre 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les comptes payés de novembre 2019 soient adoptés, au montant de 156,082.23 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-281

Présentation et adoption des comptes à payer de novembre 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes à payer de novembre 2019 soient adoptés, au montant de 11,845.31 \$.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-021219-282

Présentation et adoption des salaires payés de novembre 2019

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que les salaires payés d'octobre 2019 soient adoptés, au montant de 54,129.92 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-283 **Aide financière – Ours Blancs**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit beaucoup de demandes d'aide financière ;

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu d'autoriser une aide financière de 200.00\$ au Club des Ours Blancs pour la saison 2019-2020.

Cette contribution est la même qu'en 2018-2019.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-284 **Budget OMH - Révisé 2019**

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le budget révisé 2019 de l'OMH au montant de 50,989.00 \$ soit approuvé ainsi que la contribution de la municipalité au montant de 146.00 \$

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-285 **Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au début de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où les fonds sont disponibles en vertu du budget 2020 adopté par la municipalité de Grand-Remous ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le directeur soit autorisé à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-dessus énumérées dans la mesure que des crédits sont disponibles en vertu du budget 2020 adopté à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

Liste des dépenses incompressibles

1. *Le versement de la rémunération des membres du conseil municipal tel que prévu aux avis et règlements ;*
2. *Le paiement des salaires des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail, à la résolution d'embauche et à la convention collective en vigueur ;*
3. *Le paiement des salaires et des formations de pompiers ;*
4. *Le paiement des membres du comité consultatif d'urbanisme ;*
5. *Les frais inhérents préalablement approuvés dans un contrat de travail ;*
6. *Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur imposées par la loi provinciale et fédérale ;*
7. *Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement à l'assurance collective, au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire ;*

8. *Le paiement des factures pour le service téléphonique, cellulaire, d'électricité, de mazout et de carburant ;*
9. *Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la Municipalité ;*
10. *Le paiement découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le Conseil conformément à la loi ;*
11. *Le paiement qui doit être effectué en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du Conseil ;*
12. *Le paiement des frais de poste ;*
13. *Le paiement des frais de déplacement et de repas aux employés et aux élus ;*
14. *Le remboursement de la petite caisse et Visa Desjardins ;*
15. *Le paiement de Quote-part de la MRCVG et d'entente intermunicipale ;*
16. *Le paiement des obligations créées par le service de la dette prévue du budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires ;*
17. *Le directeur général doit soumettre tous les comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente pour adoption par le conseil.*

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de renouveler l'entente avec Carrefour Jeunesse Emploi, en contribuant à raison de 500.00\$ par année, pour les années 2020-2021-2022.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-287

Modification à la résolution E-241019-261

CONSIDÉRANT la non-disponibilité de la mairesse le 4 décembre 2019 ;

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser monsieur Gilles Richard, maire suppléant et Jean-Marie Gauthier, directeur général, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité entre celle-ci et monsieur Gérald Brouillard.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219- 288

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes.

O-021219-289

Réfection du chemin Ste-Famille

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme RIRL-2017 au mois de décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le bordereau d'estimation préliminaire préparé par l'ingénieur de la MRCVG, Éric Saumure, estimait les coûts à 654,902.37 avant les taxes pour effectuer des travaux sur un tronçon de 3.2 km sur le chemin Ste-Famille ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2019, la municipalité a reçu un courriel de la part de Transports Québec lui mentionnant que la demande d'aide financière était refusée ;

ATTENDU QUE suite à ce refus, les élus ont décidé de réduire la distance à refaire et de soumettre les travaux à l'intérieur du programme TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de soumissions publiques, le contrat fut octroyé à la firme Excavatech pour la somme de 189,881.66 avant taxes ;

ATTENDU QUE le 17 novembre 2019, la municipalité a reçu un courriel de la part de Transports Québec lui annonçant que la municipalité a déposé une demande complète et admissible à l'aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité respectera le contrat octroyé à Excavatech pour une partie du chemin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de mandater le service de génie de la MRCVG à préparer un bordereau d'estimation préliminaire pour le tronçon restant, et d'en aviser le Ministère des Transports du Québec.

La subvention accordée serait de l'ordre de 90% des coûts admissibles, et la municipalité s'engage à défrayer la différence et à exécuter les travaux en 2020.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-290 Appui à la municipalité de Kazabazua

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'appuyer la résolution # 2019-11-R5587 de la municipalité de Kazabazua, conditionnellement à ce que le budget réservé pour le chemin Baskatong soit respecté en 2020.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-291 Démarche MADA-MRC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a été accrédité MADA suite à la réalisation d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Grand-Remous de pouvoir mettre en œuvre les divers éléments que contient son plan d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT la charge que peut représenter cette mise en œuvre pour une petite municipalité et la MRC ;

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte de participer à la démarche de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau visant à se doter d'une ressource de coordination à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA.

Les principaux mandats de cette ressource seraient alors :

Coordination et soutien

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de l'organisme ;
- Soutenir les municipalités participantes dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA ;
- Accompagner les comités de mise en œuvre et de suivi des municipalités participantes ;
- Appuyer les responsables administratifs de l'organisme et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d'action MADA ;
- Établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA.

Concertation et mobilisation

- Assurer la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de l'organisme ;
- Développer le réseautage entre les élus responsables des questions « aînés » sur le territoire de l'organisme ;
- Développer des partenariats avec les organismes du milieu pour favoriser la mise en œuvre des plans d'action MADA, dont les tables de concertation locales et régionales ;
- Identifier les obstacles à la réalisation des plans d'actions MADA et identifier des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés ;
- Collaborer à l'organisation des rencontres régionales MADA ;
- Faire la promotion de la démarche MADA, de ses programmes gouvernementaux associés, des rencontres régionales ainsi que des journées thématiques MADA auprès des municipalités participantes.

Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau avec l'étroite collaboration de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-292 **Autorisation à Julie Paiement – Demande de subvention**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser Mme Julie Paiement à faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI).

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-021219-293 **Avis de motion**

Un avis de motion est donné par **Julie Paiement** afin d'abroger le règlement # 080117-187-01 à la prochaine séance du conseil.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

O-021219-294 **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h18 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code Municipal du Québec.

